

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006
(REACH)/(EU) 2020/878**MOUSSOL®-APS 3/3 F-15 #3341****RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****MOUSSOL®-APS 3/3 F-15 #3341****UFI: TU79-50TA-M002-V2EP****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Usage de la substance/du mélange
Agent d'extinction moussant**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Producteur	Fabrik chemischer Präparate von Dr. R. Sthamer GmbH & Co. KG
Rue	Liebigstraße 5
Code postal/Lieu	D-22113 Hamburg
Pays	Deutschland
Téléphone	+49 (0)40/736168-0
Télexcopie	+49 (0)40/736168-60
E-mail (personne compétente)	labor@sthamer.com
Site web	http://sthamer.com
Service responsable de l'information	Dr. Prall, +49 (0)40/736168-31
Numéro d'appel d'urgence	+49 (0)40/736168-0

1.4 Numéro d'appel d'urgence

DE: Centre antipoison Nord de l'université de Göttingen	+49 (0)551/19240
FR: Nancy Poison Control Centre	03 83 22 50 50
BE: Belgisch Antigifcentrum	3270245245
CH: Tox Info Suisse	145
LU: Giftinformationszentrum	8002 5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Les informations contenues dans cette section et dans toutes les sections suivantes (sauf indication contraire) se réfèrent au produit dans l'état de livraison (concentré). Les solutions prêtes à l'emploi préparées selon la recommandation de dilution doivent être classées différemment (voir rubrique 16).

2.1 Classification de la substance ou du mélangeClassification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Eye Irrit. 2 H319**2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Pictogrammes des risquesMention d'avertissement
Mentions de danger**ATTENTION**
H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence	P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/...
	P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
	P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Procédure de classification	Règle d'extrapolation «Mélanges essentiellement similaires».	

2.3 Autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Indications pour préparation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Informations sur les composants

1,2-ETHANDIOL:

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL:

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

OCTYLSULFATE:

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

DECYLSULFATE:

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

ALKYLPOLYGLYCOSIDE:

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

FLUOROSURFACTANT:

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

INGRÉDIENTS NON CLASSÉS COMME SUBSTANCES DANGEREUSES:

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications pour préparation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Informations sur les composants

1,2-ETHANDIOL:

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL:

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

OCTYLSULFATE:

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

DECYLSULFATE:

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

ALKYLPOLYGLYCOSIDE:

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

FLUOROSURFACTANT:

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

INGRÉDIENTS NON CLASSÉS COMME SUBSTANCES DANGEREUSES:

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Les données se réfèrent au produit tel que livré. Les solutions d'utilisation produites selon les recommandations de dilution doivent être classées différemment.

Nocif pour la faune aquatique en cas d'infiltration dans les eaux de surface.

Nocif pour la population de bactéries de la station d'épuration en cas d'infiltration dans la canalisation.

Si des personnes doivent être aspergées, ne pas oublier qu'il est impossible de respirer dans la mousse.

Le produit contient des fluorosurfactants qui ne sont pas complètement biodégradables.

Les solutions tensioactives concentrées représentent toujours un danger pour la vie aquatique car elles réduisent considérablement la tension superficielle de l'eau et perturbent ainsi tous les processus de vie qui lui sont associés. Dans les stations d'épuration des eaux usées, par

exemple, l'aération nécessaire des étages d'épuration peut être entravée par la forte formation de mousse.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

non applicable

3.2 Mélanges**1,2-ETHANDIOL**

n°CAS: 107-21-1

N°CE: 203-473-3

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119456816-28-XXXX

Concentration: 5 - 10%

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]: GHS07-GHS08; Acute Tox. 4-STOT RE 2; H302-H373.8

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL

n°CAS: 112-34-5

N°CE: 203-961-6

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475104-44-XXXX

Concentration: 5 - 10%

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]: GHS07; Eye Irrit. 2; H319

OCTYLSULFATE

n°CAS: 142-31-4

N°CE: 205-535-5

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119966154-35-XXXX

Concentration: 1 - 5%

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]: GHS05; Skin Irrit. 2-Eye Dam. 1; H315-H318

DECYLSULFATE

n°CAS: 142-87-0

N°CE: 205-568-5

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119970328-30-XXXX

Concentration: 0,25 - 2,5%

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]: GHS05-GHS07; Acute Tox. 4-Skin Irrit. 2-Eye Dam. 1-Aquatic Chronic 3; H302-H315-H318-H412

ALKYLPOLYGLYCOSIDE

n°CAS: 68515-73-1

N°CE: 500-220-1

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488530-36-XXXX

Concentration: 1 - 5%

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]: GHS05; Eye Dam. 1; H318

FLUOROSURFACTANT

Concentration: 1 - 5%

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

INGRÉDIENTS NON CLASSÉS COMME SUBSTANCES DANGEREUSES

Concentration: 10 - 15%

Les substances ne sont pas classées comme dangereuses selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

EAU

n°CAS: 7732-18-5

Concentration: 47,5 - 76,75%

La substance est classée non dangereuse selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Le produit ne contient aucune quantité pertinente de substances figurant sur la liste SVHC.

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.
Se nettoyer soigneusement (douche ou bain).
En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.
En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.
En cas d'inhalation de brume de vaporisation, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

En cas de contact avec la peau

Se laver immédiatement avec:: Eau

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir.
Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

État semi-conscient
Nausée
Troubles gastro-intestinaux

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.
EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/....

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Le produit lui-même n'est pas combustible.
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

5.3 Conseils aux pompiers

Indépendamment de l'adjonction d'un concentré de mousse anti-incendie, l'eau d'extinction peut être contaminée par des substances dangereuses en raison de l'absorption de résidus d'incendie et ne doit donc pas, si possible, être déversée dans les égouts ou les plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Colmater les bouches de canalisations.
Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Matière appropriée pour recueillir le produit

Sable

Sciure de bois

Liants chimiques, contenant des acides

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter de

Contact avec la peau

Contact avec les yeux

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Mesures de lutte contre l'incendie

Le produit n'est pas

comburant

Combustible

Inflammable

Explosif

Facilement inflammable

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Précautions pour la protection de l'environnement

Protéger puits et canalisation d'une infiltration du produit.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

mesures techniques et conditions de stockage

Ne pas stocker à des températures de plus de: +50°C

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Matériel adéquat pour récipients/installations

Acier inoxydable

Polyéthylène

Matériel inadéquat pour récipients/installations

Aluminium

Métal léger

Cuivre

Zinc

Alliage, cuprifère

Alliage, contenant des métaux légers

Fer.

Acier

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage

12: liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent d'extinction moussant à base de tensioactifs synthétiques

Ne pas utiliser pour des nettoyages.

Recommandation

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Agent:

n°CAS: 107-21-1

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119456816-28-XXXX

France

valeur limite au poste de travail à long terme: 20 ppm; Type de valeur limite (pays d'origine): VME (FR)

valeur limite au poste de travail à court terme: 40 ppm; Type de valeur limite (pays d'origine): VLCT (FR)

Union européenne

valeur limite au poste de travail à long terme: 20 ppm; Type de valeur limite (pays d'origine): TWA (EC)

valeur limite au poste de travail à court terme: 40 ppm; Type de valeur limite (pays d'origine): STEL (EC)

Allemagne

valeur limite au poste de travail à long terme: 10 ppm; Type de valeur limite (pays d'origine): AGW (DE)

valeur limite au poste de travail à court terme: 20 ppm; Type de valeur limite (pays d'origine): Peak (DE)

Suisse

valeur limite au poste de travail à long terme: 10 ppm; Type de valeur limite (pays d'origine): MAK (CH)

valeur limite au poste de travail à court terme: 20 ppm; Type de valeur limite (pays d'origine): STEL (CH)

Belgique

valeur limite au poste de travail à long terme: ---; Type de valeur limite (pays d'origine): TWA (BE)

valeur limite au poste de travail à court terme: 101 mg/cbm; Type de valeur limite (pays d'origine): STEL (BE)

Luxembourg

valeur limite au poste de travail à long terme: 20 ppm; Type de valeur limite (pays d'origine): TWA (LU)

valeur limite au poste de travail à court terme: 40 ppm; Type de valeur limite (pays d'origine): STEL (LU)

Agent:

n°CAS: 112-34-5

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475104-44-XXXX

France

valeur limite au poste de travail à long terme: 10 ppm; Type de valeur limite (pays d'origine): VME (FR)

valeur limite au poste de travail à court terme: 15 ppm; Type de valeur limite (pays d'origine): VLCT (FR)

Union européenne

valeur limite au poste de travail à long terme: 10 ppm; Type de valeur limite (pays d'origine): TWA (EC)

valeur limite au poste de travail à court terme: 15 ppm; Type de valeur limite (pays d'origine): STEL (EC)

Allemagne

valeur limite au poste de travail à long terme: 10 ppm; Type de valeur limite (pays d'origine): AGW (DE)

valeur limite au poste de travail à court terme: 15 ppm; Type de valeur limite (pays d'origine): Peak (DE)

Suisse

valeur limite au poste de travail à long terme: 10 ppm; Type de valeur limite (pays d'origine): MAK (CH)

valeur limite au poste de travail à court terme: 15 ppm; Type de valeur limite (pays d'origine): STEL (CH)

Belgique

valeur limite au poste de travail à long terme: 10 ppm; Type de valeur limite (pays d'origine): TWA (BE)

valeur limite au poste de travail à court terme: 15 ppm; Type de valeur limite (pays d'origine): STEL (BE)

Luxembourg

valeur limite au poste de travail à long terme: 10 ppm; Type de valeur limite (pays d'origine): TWA (LU)

valeur limite au poste de travail à court terme: 15 ppm; Type de valeur limite (pays d'origine): STEL (LU)

8.2 Contrôle de l'exposition

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Enlever les vêtements souillés, imprégnés

Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.

Protection yeux/visage

Protection oculaire appropriée

Lunettes avec protections sur les côtés

lunettes à coques

Masque de protection du visage

Modèles de protection oculaire recommandés

EN 166

Protection des mains

Modèle de gants adapté

Gants à crispin

Matériau approprié

NBR (Caoutchouc nitrile)

Caoutchouc butyle

Temps de pénétration

120 min.

Épaisseur du matériau des gants

> 0.6 mm

Modèles de gants recommandés

EN ISO 374

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Protection corporelle

Protection corporelle: non indispensable.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Stocker le concentré conformément aux consignes.

Ne pas laisser pénétrer le concentré dans l'environnement.

Dans la mesure du possible, récupérer la solution et l'éliminer après utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) État physique	:	Liquide	
b) Couleur	:	incolor	/ jaune
c) Odeur	:	Glycol, Éther, Tensioactif	
d) Point de fusion/point de congélation	:	-15°C	EN 1568:2018
e) Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	> 100°C	DIN 51751
f) Inflammabilité	:	non applicable	
g) Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité	:	Aucune donnée disponible	

	ou limite d'explosivité				
h)	Point éclair	:	Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C.		
i)	Température d'ignition en °C	:	non applicable		
j)	Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible		
k)	pH	à °C	20	:	6,5 - 8,5
				:	DIN 19268
l)	Viscosité	à °C	20	:	< 320(130) mPa*s @ 75(375) 1/s
				:	DIN 53019
		à °C	-15	:	< 970(460) mPa*s @ 75(375) 1/s
				:	DIN 53019
				:	de structure visqueuse
m)	Solubilité	:	Eau: complètement miscible		
		:	OCDE 105		
n)	Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	:	non applicable		
o)	Pression de vapeur	:	Aucune donnée disponible		
p)	Densité et/ou densité relative	à °C	20	:	1,020 - 1,060 g/ml
				:	DIN 12791
q)	Densité de vapeur relative	:	Aucune donnée disponible		
r)	caractéristiques des particules	:	non applicable		

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

a)	Explosifs	:	non applicable		
b)	Explosifs	:	non applicable		
c)	Aérosols	:	non applicable		
d)	Gaz comburant	:	non applicable		
e)	Gaz sous pression	:	non applicable		
f)	Matières liquides inflammables	:	non applicable		
g)	Solides inflammables	:	non applicable		
h)	Matières et mélanges auto-réactifs	:	non applicable		
i)	Liquides pyrophoriques	:	non applicable		
j)	Matières solides pyrophoriques	:	non applicable		
k)	Matières et mélanges auto-échauffants	:	non applicable		
l)	Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables	:	non applicable		
m)	Liquides comburants	:	non applicable		
n)	Matières solides comburantes	:	non applicable		
o)	Peroxydes organiques	:	non applicable		
p)	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	:	Voir section 7 de la fiche de données de sécurité.		
q)	Explosibles désensibilisés	:	non applicable		

Autres caractéristiques de sécurité

a)	Sensibilité mécanique	:	non applicable		
b)	Température de polymérisation auto-accélérée (SAPT)	:	non applicable		
c)	formation de mélanges poussières/air explosibles	:	non applicable		
d)	réserve acide/alcaline	:	non applicable		
e)	Taux d'évaporation	:	Aucune donnée disponible		
f)	miscibilité	:	Eau: complètement miscible		
g)	Conductivité	:	~ 3300 µS/cm		
h)	Corrosivité	:	Corrosion cutanée/irritation cutanée: aucune Lésions oculaires graves/irritation oculaire: irritant.		
i)	groupe de gaz	:	non applicable		
j)	Potentiel rédox	:	non applicable		
k)	potentiel de formation de radicaux libres	:	non applicable		
l)	propriétés photocatalytiques	:	non applicable		

Dangers additionnels

Si des personnes doivent être aspergées, ne pas oublier qu'il est impossible de respirer dans la mousse.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Matières à éviter

Alcalies (bases), concentré
Métaux alcalins
Acide, concentré
Comburent, fortes
Agent réducteur, fortes
Halogénures d'acides

10.2 Stabilité chimique

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

10.4 Conditions à éviter

Ne pas stocker à des températures de plus de: +50°C

10.5 Matières incompatibles

Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de pyrolyse, fluoré
Hydrocarbures fluorés
Acide fluorhydrique

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

a) Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Indications pour préparation

DL50 > 2000 mg/kg La toxicité aiguë par ingestion correspond à la catégorie 5 du SGH.

Espèce Rat

Méthode Règle d'extrapolation «Mélanges essentiellement similaires».

Informations sur les composants

1,2-ETHANDIOL:

LD50 (7d) 2310 mg/kg ==>

Nocif en cas d'ingestion.

(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL:

LD50 (14d) 5530 mg/kg ==>

La toxicité aiguë par ingestion correspond à la catégorie 5 du SGH.

(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

OCTYLSULFATE:

LD50 (14d) > 2000 mg/kg ==>

La toxicité aiguë par ingestion correspond à la catégorie 5 du SGH.

(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

DECYLSULFATE:

LD50 (14d) 1200 mg/kg ==>

Nocif en cas d'ingestion.

(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

ALKYLPOLYGLYCOSIDE:

LD50 (14d) > 2000 mg/kg ==>

La toxicité aiguë par ingestion correspond à la catégorie 5 du SGH.

(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

FLUOROSURFACTANT:

LD50 (14d) > 5000 mg/kg ==>

La toxicité aiguë par ingestion correspond à la catégorie 5 du SGH.

(Source: Fiche de données de sécurité)

INGRÉDIENTS NON CLASSÉS COMME SUBSTANCES DANGEREUSES:

Les substances ne sont pas classées comme dangereuses selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP].

Aucune classification dans la classe de danger susmentionnée

(Source: Fiche de données de sécurité)

Toxicité dermique aiguë

Indications pour préparation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Informations sur les composants

1,2-ETHANDIOL:

LD50 (14d) > 3500 mg/kg ==>

La toxicité aiguë cutanée correspond à la catégorie 5 du SGH.

(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL:

LD50 (1d) 2764 mg/kg ==>

La toxicité aiguë cutanée correspond à la catégorie 5 du SGH.

(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

OCTYLSULFATE:

LD50 (14d) > 2000 mg/kg ==>

La toxicité aiguë cutanée correspond à la catégorie 5 du SGH.

(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

DECYLSULFATE:

LD50 (14d) > 2000 mg/kg ==>

La toxicité aiguë cutanée correspond à la catégorie 5 du SGH.

(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

ALKYLPOLYGLYCOSIDE:

LD50 (14d) > 2000 mg/kg ==>

La toxicité aiguë cutanée correspond à la catégorie 5 du SGH.

(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

FLUOROSURFACTANT:

Aucune donnée disponible

Aucune information disponible. Aucune classification dans la classe de danger susmentionnée

(Source: Fiche de données de sécurité)

INGRÉDIENTS NON CLASSÉS COMME SUBSTANCES DANGEREUSES:

Les substances ne sont pas classées comme dangereuses selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP].

Aucune classification dans la classe de danger susmentionnée

(Source: Fiche de données de sécurité)

Toxicité inhalatrice aiguë

Indications pour préparation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Informations sur les composants

1,2-ETHANDIOL:

LC50 (6h) > 2,5 mg/L ==>

La toxicité aiguë par inhalation des vapeurs correspond à la catégorie 5 du SGH.

(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL:

NOEC (2h) 29 ppm ==>

La toxicité aiguë par inhalation des vapeurs correspond à la catégorie 5 du SGH.

(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

OCTYLSULFATE:

Aucune donnée disponible

Aucune information disponible. Aucune classification dans la classe de danger susmentionnée

(Source: Fiche de données de sécurité)

DECYLSULFATE:

Aucune donnée disponible

Aucune information disponible. Aucune classification dans la classe de danger susmentionnée

(Source: Fiche de données de sécurité)

ALKYLPOLYGLYCOSIDE:

Aucune donnée disponible

Aucune information disponible. Aucune classification dans la classe de danger susmentionnée

(Source: Fiche de données de sécurité)

FLUOROSURFACTANT:

Aucune donnée disponible

Aucune information disponible. Aucune classification dans la classe de danger susmentionnée

(Source: Fiche de données de sécurité)

INGRÉDIENTS NON CLASSÉS COMME SUBSTANCES DANGEREUSES:

Les substances ne sont pas classées comme dangereuses selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

Aucune classification dans la classe de danger susmentionnée

(Source: Fiche de données de sécurité)

b) Corrosion cutanée/irritation cutanée

Indications pour préparation

non irritant.

Espèce ---

Méthode Règle d'extrapolation «Mélanges essentiellement similaires».

Informations sur les composants

1,2-ETHANDIOL:

non irritant.

(Source: Fiche de données de sécurité)

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL:

non irritant.

(Source: Fiche de données de sécurité)

OCTYLSULFATE:

Provoque une irritation cutanée.

(Source: Fiche de données de sécurité)

DECYLSULFATE:

Provoque une irritation cutanée.

(Source: Fiche de données de sécurité)

ALKYLPOLYGLYCOSIDE:

non irritant.

(Source: Fiche de données de sécurité)

FLUOROSURFACTANT:

non irritant.

(Source: Fiche de données de sécurité)

INGRÉDIENTS NON CLASSÉS COMME SUBSTANCES DANGEREUSES:

non irritant.

(Source: Fiche de données de sécurité)

c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Indications pour préparation

Provoque une irritation des yeux.

Espèce ---

Méthode Règle d'extrapolation «Mélanges essentiellement similaires».

Informations sur les composants

1,2-ETHANDIOL:

non irritant.

(Source: Fiche de données de sécurité)

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL:

Provoque une sévère irritation des yeux.
(Source: Fiche de données de sécurité)

OCTYLSULFATE:

Provoque de graves lésions des yeux.
(Source: Fiche de données de sécurité)

DECYLSULFATE:

Provoque de graves lésions des yeux.
(Source: Fiche de données de sécurité)

ALKYLPOLYGLYCOSIDE:

Provoque de graves lésions des yeux.
(Source: Fiche de données de sécurité)

FLUOROSURFACTANT:

non irritant.
(Source: Fiche de données de sécurité)

INGRÉDIENTS NON CLASSÉS COMME SUBSTANCES DANGEREUSES:

non irritant.
(Source: Fiche de données de sécurité)

d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Indications pour préparation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Informations sur les composants

1,2-ETHANDIOL:

non sensibilisant.
(Source: Fiche de données de sécurité)

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL:

non sensibilisant.
(Source: Fiche de données de sécurité)

OCTYLSULFATE:

non sensibilisant.
(Source: Fiche de données de sécurité)

DECYLSULFATE:

non sensibilisant.
(Source: Fiche de données de sécurité)

ALKYLPOLYGLYCOSIDE:

non sensibilisant.
(Source: Fiche de données de sécurité)

FLUOROSURFACTANT:

non sensibilisant.
(Source: Fiche de données de sécurité)

INGRÉDIENTS NON CLASSÉS COMME SUBSTANCES DANGEREUSES:

non sensibilisant.
(Source: Fiche de données de sécurité)

e) Mutagénicité sur les cellules germinales

Indications pour préparation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Informations sur les composants

1,2-ETHANDIOL:

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.
(Source: Fiche de données de sécurité)

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL:

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.
(Source: Fiche de données de sécurité)

OCTYLSULFATE:

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.
(Source: Fiche de données de sécurité)

DECYLSULFATE:

Aucune indication relative à la mutagenité des gamètes sur l'homme disponible.
(Source: Fiche de données de sécurité)

ALKYLPOLYGLYCOSIDE:

Aucune indication relative à la mutagenité des gamètes sur l'homme disponible.
(Source: Fiche de données de sécurité)

FLUOROSURFACTANT:

Aucune indication relative à la mutagenité des gamètes sur l'homme disponible.
(Source: Fiche de données de sécurité)

INGRÉDIENTS NON CLASSÉS COMME SUBSTANCES DANGEREUSES:

Aucune indication relative à la mutagenité des gamètes sur l'homme disponible.
(Source: Fiche de données de sécurité)

f) Cancérogénité

Indications pour préparation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Informations sur les composants

1,2-ETHANDIOL:

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.
(Source: Fiche de données de sécurité)

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL:

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.
(Source: Fiche de données de sécurité)

OCTYLSULFATE:

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.
(Source: Fiche de données de sécurité)

DECYLSULFATE:

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.
(Source: Fiche de données de sécurité)

ALKYLPOLYGLYCOSIDE:

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.
(Source: Fiche de données de sécurité)

FLUOROSURFACTANT:

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.
(Source: Fiche de données de sécurité)

INGRÉDIENTS NON CLASSÉS COMME SUBSTANCES DANGEREUSES:

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.
(Source: Fiche de données de sécurité)

g) Toxicité pour la reproduction

Indications pour préparation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Informations sur les composants

1,2-ETHANDIOL:

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.
(Source: Fiche de données de sécurité)

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL:

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.
(Source: Fiche de données de sécurité)

OCTYLSULFATE:

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.
(Source: Fiche de données de sécurité)

DECYLSULFATE:

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.
(Source: Fiche de données de sécurité)

ALKYLPOLYGLYCOSIDE:

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.
(Source: Fiche de données de sécurité)

FLUOROSURFACTANT:

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

(Source: Fiche de données de sécurité)

INGRÉDIENTS NON CLASSÉS COMME SUBSTANCES DANGEREUSES:

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

(Source: Fiche de données de sécurité)

h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Indications pour préparation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Informations sur les composants

1,2-ETHANDIOL:

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

(Source: Fiche de données de sécurité)

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL:

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

(Source: Fiche de données de sécurité)

OCTYLSULFATE:

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

(Source: Fiche de données de sécurité)

DECYLSULFATE:

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

(Source: Fiche de données de sécurité)

ALKYLPOLYGLYCOSIDE:

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

(Source: Fiche de données de sécurité)

FLUOROSURFACTANT:

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

(Source: Fiche de données de sécurité)

INGRÉDIENTS NON CLASSÉS COMME SUBSTANCES DANGEREUSES:

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

(Source: Fiche de données de sécurité)

i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Indications pour préparation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Informations sur les composants

1,2-ETHANDIOL:

Les ingestions répétées ou prolongées risquent d'endommager les reins.

(Source: Fiche de données de sécurité)

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL:

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

(Source: Fiche de données de sécurité)

OCTYLSULFATE:

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

(Source: Fiche de données de sécurité)

DECYLSULFATE:

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

(Source: Fiche de données de sécurité)

ALKYLPOLYGLYCOSIDE:

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

(Source: Fiche de données de sécurité)

FLUOROSURFACTANT:

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

(Source: Fiche de données de sécurité)

INGRÉDIENTS NON CLASSÉS COMME SUBSTANCES DANGEREUSES:

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

(Source: Fiche de données de sécurité)

j) Danger par aspiration

Indications pour préparation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Informations sur les composants

1,2-ETHANDIOL:

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.
(Source: Fiche de données de sécurité)

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL:

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.
(Source: Fiche de données de sécurité)

OCTYLSULFATE:

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.
(Source: Fiche de données de sécurité)

DECYLSULFATE:

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.
(Source: Fiche de données de sécurité)

ALKYLPOLYGLYCOSIDE:

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.
(Source: Fiche de données de sécurité)

FLUOROSURFACTANT:

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.
(Source: Fiche de données de sécurité)

INGRÉDIENTS NON CLASSÉS COMME SUBSTANCES DANGEREUSES:

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.
(Source: Fiche de données de sécurité)

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Indications pour préparation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Informations sur les composants

1,2-ETHANDIOL:

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.
(Source: Fiche de données de sécurité)

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL:

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.
(Source: Fiche de données de sécurité)

OCTYLSULFATE:

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.
(Source: Fiche de données de sécurité)

DECYLSULFATE:

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.
(Source: Fiche de données de sécurité)

ALKYLPOLYGLYCOSIDE:

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.
(Source: Fiche de données de sécurité)

FLUOROSURFACTANT:

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.
(Source: Fiche de données de sécurité)

INGRÉDIENTS NON CLASSÉS COMME SUBSTANCES DANGEREUSES:

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.
(Source: Fiche de données de sécurité)

Autres informations

Si des personnes doivent être aspergées, ne pas oublier qu'il est impossible de respirer dans la mousse.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Indications pour préparation

Dose efficace CL50 : > 100 < 1000* mg/L
Temps d'exposition : 96 h
Espèce : *Leuciscus idus* (aunée dorée)
Méthode : Règle d'extrapolation «Mélanges essentiellement similaires».

Informations sur les composants

1,2-ETHANDIOL:

LC50 (96h) > 72860 mg/L
(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL:

LC50 (96hr) 1300mg/L
(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

OCTYLSULFATE:

LC50 (96h) > 100 mg/L; NOEC (96h) 100 mg/L
(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

DECYLSULFATE:

LC50 (48h) 13 mg/L
(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

ALKYLPOLYGLYCOSIDE:

LC50 (96h) 100,81 mg/L
(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

FLUOROSURFACTANT:

Aucune donnée disponible
(Source: Fiche de données de sécurité)

INGRÉDIENTS NON CLASSÉS COMME SUBSTANCES DANGEREUSES:

Aucune classification dans la classe de danger susmentionnée
(Source: Fiche de données de sécurité)

Toxicité aiguë (à court terme) pour les invertébrés aquatiques

Indications pour préparation

Dose efficace CE50 : > 100 < 1000* mg/L
Temps d'exposition : 48 h
Espèce : *Daphnia magna* (puce d'eau géante)
Méthode : Règle d'extrapolation «Mélanges essentiellement similaires».

Informations sur les composants

1,2-ETHANDIOL:

EC50 (48h) > 13900 mg/L
(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL:

EC50 (48hr) > 1101 mg/L
(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

OCTYLSULFATE:

EC50 (48h) > 100 mg/L; NOEC (48 h) 100 mg/L
(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

DECYLSULFATE:

EC50 (48h) > 100 mg/L
(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

ALKYLPOLYGLYCOSIDE:

EC50 (48h) > 100 mg/L
(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

FLUOROSURFACTANT:

Aucune donnée disponible
(Source: Fiche de données de sécurité)

INGRÉDIENTS NON CLASSÉS COMME SUBSTANCES DANGEREUSES:

Aucune classification dans la classe de danger susmentionnée
(Source: Fiche de données de sécurité)

Toxicité aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Indications pour préparation

Dose efficace CE50 : > 10 < 100* mg/L
Temps d'exposition : 72 h
Espèce : *Scenedesmus subspicatus*
Méthode : Règle d'extrapolation «Mélanges essentiellement similaires».

Informations sur les composants

1,2-ETHANDIOL:

EC50 (96h) > 6500 mg/L; NOEC (96h) 479 mg/L
(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL:

EC50 (72h) 1 101 mg/L
(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

OCTYLSULFATE:

EC50 (72h) > 511 mg/L; NOEC (72h) 199 mg/L
(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

DECYLSULFATE:

EC50 (72h) 8,64 mg/L; NOEC (72h) 0,95 mg/L
(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

ALKYLPOLYGLYCOSIDE:

EC50 (72h) 27,22 mg/L; NOEC (72h) 6,25 mg/L
(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

FLUOROSURFACTANT:

Aucune donnée disponible
(Source: Fiche de données de sécurité)

INGRÉDIENTS NON CLASSÉS COMME SUBSTANCES DANGEREUSES:

Aucune classification dans la classe de danger susmentionnée
(Source: Fiche de données de sécurité)

Effets dans les stations d'épuration

Indications pour préparation

Méthode d'analyse : Inhibition respiratoire de la station d'épuration municipale.

1000* mg/L ► Concentration : 100% Dilution : > 1000*
33300* mg/L ► Concentration : 3% Dilution : > 30*

Méthode : Règle d'extrapolation «Mélanges essentiellement similaires».

Informations sur les composants

1,2-ETHANDIOL:

NOEC (0,5h) > 1995 mg/L
(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL:

NOEC (0,5h) 1995 mg/L
(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

OCTYLSULFATE:

EC50 (3h) 135 mg/L
(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

DECYLSULFATE:

EC50 (3h) 135 mg/L
(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

ALKYLPOLYGLYCOSIDE:

EC50 (6h) > 560 mg/L
(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

FLUOROSURFACTANT:

Aucune donnée disponible
(Source: Fiche de données de sécurité)

INGRÉDIENTS NON CLASSÉS COMME SUBSTANCES DANGEREUSES:

Aucune classification dans la classe de danger susmentionnée
(Source: Fiche de données de sécurité)

Le produit contient des fluorosurfactants qui ne sont pas complètement biodégradables.

Une partie des composants est difficilement biodégradable.

Remarque

Observer les réglementations locales sur l'évacuation des eaux.

Des traitements préalables spéciaux ne sont pas nécessaires.

* L'énoncé est déduit à partir de produits de structure ou de composition analogues.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Indications pour préparation

Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

Indications diverses : Le produit contient des fluorosurfactants qui ne sont pas complètement biodégradables.

Taux de décomposition : > 70%*

Durée du test : 28 d

Méthode d'analyse : DBO (% de DCO).

Méthode : Règle d'extrapolation «Mélanges essentiellement similaires».

Type : Traitement biologique aérobie

Informations sur les composants

1,2-ETHANDIOL:

> 90% (10d) OECD 301A

Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL:

92% (28d) OECD 301 E

Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

OCTYLSULFATE:

93,5% (29d) OECD 301 B

Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

DECYLSULFATE:

92% (30d) OECD 301 D

Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

ALKYLPOLYGLYCOSIDE:

70% (28d) OECD 301 A

Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

FLUOROSURFACTANT:

Aucune donnée disponible

Aucune classification dans la classe de danger susmentionnée

(Source: Fiche de données de sécurité)

INGRÉDIENTS NON CLASSÉS COMME SUBSTANCES DANGEREUSES:

> 70% (28d) OECD 301

Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

(Source: Fiche de données de sécurité)

Demande chimique en oxygène (DCO)

< 1000000* mg *O2/L	► Concentration	: 100%	Méthode	DIN EN 38409-H41-1
< 30000* mg *O2/L	► Concentration	: 3%	Méthode	DIN EN 38409-H41-1

Demande biochimique en oxygène

< 600000* mg *O2/L	► Concentration	: 100%	Méthode	DIN EN 1899-1	Durée du test	5 d
< 18000* mg *O2/L	► Concentration	: 3%	Méthode	DIN EN 1899-1	Durée du test	5 d

Quotient DBO5/DCO

60%

* L'énoncé est déduit à partir de produits de structure ou de composition analogues.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Indications pour préparation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Informations sur les composants

1,2-ETHANDIOL:

log Kow -1,36

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL:

log Kow < 3

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

OCTYLSULFATE:

log Pow < -2.31

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

DECYLSULFATE:

log Pow 1.72

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

ALKYLPOLYGLYCOSIDE:

log Kow < 1,77

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

(Source: Base de données de l'ECHA «Substances enregistrées»)

FLUOROSURFACTANT:

Aucune donnée disponible

Aucune information disponible. Aucune classification dans la classe de danger susmentionnée

(Source: Fiche de données de sécurité)

INGRÉDIENTS NON CLASSÉS COMME SUBSTANCES DANGEREUSES:

Aucune classification dans la classe de danger susmentionnée

Aucune information disponible. Aucune classification dans la classe de danger susmentionnée

(Source: Fiche de données de sécurité)

12.4 Mobilité dans le sol

En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications pour préparation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Informations sur les composants

1,2-ETHANDIOL:

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

(Source: Fiche de données de sécurité)

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL:

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

(Source: Fiche de données de sécurité)

OCTYLSULFATE:

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

(Source: Fiche de données de sécurité)

DECYLSULFATE:

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

(Source: Fiche de données de sécurité)

ALKYLPOLYGLYCOSIDE:

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

(Source: Fiche de données de sécurité)

FLUROSURFACTANT:

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

(Source: Fiche de données de sécurité)

INGRÉDIENTS NON CLASSÉS COMME SUBSTANCES DANGEREUSES:

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

(Source: Fiche de données de sécurité)

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Indications pour préparation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Informations sur les composants

1,2-ETHANDIOL:

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

(Source: Fiche de données de sécurité)

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL:

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

(Source: Fiche de données de sécurité)

OCTYLSULFATE:

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

(Source: Fiche de données de sécurité)

DECYLSULFATE:

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

(Source: Fiche de données de sécurité)

ALKYLPOLYGLYCOSIDE:

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

(Source: Fiche de données de sécurité)

FLUROSURFACTANT:

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

(Source: Fiche de données de sécurité)

INGRÉDIENTS NON CLASSÉS COMME SUBSTANCES DANGEREUSES:

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

(Source: Fiche de données de sécurité)

12.7 Autres effets néfastes

Le produit contient des fluorosurfactants qui ne sont pas complètement biodégradables.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

16 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE

1603 loupés de fabrication et produits non utilisés

160305* déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses

Code des déchets conditionnement

15 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS

1501 emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)

150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Remarque

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

aucune

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

non applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport par voie fluviale (ADN)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport maritime (IMDG)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

aucune

Polluant marin : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucune

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Règlement n° 2037/2000/CE relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Règlement (UE) No 649/2012 du Parlement européen et du conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

non applicable

Directive PCB (96/59/CE)

non applicable

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Indications relatives à la directive 1999/13/CE sur la limitation d'émissions de composés organiques volatils (DIR-COV)

Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral: max. 10

Règlement n° 842/2006 (CE) relatif aux gaz à effet de serre fluoré
non applicable

Règlement (CE) N° 2019/1021 [règlement POP/PFOS]

Le produit répond à toutes les exigences et valeurs limites de ce règlement de l'UE.

La validité de cette déclaration se réfère à la période d'évaluation à partir du 1er janvier 2021. Pour la période antérieure, des informations distinctes doivent être obtenues auprès du fabricant.

Règlement (CE) N° 2020/784 [règlement PFOA]

Le produit répond à toutes les exigences et valeurs limites de ce règlement de l'UE.

La validité de cette déclaration se réfère à la période d'évaluation à partir du 1er janvier 2021. Pour la période antérieure, des informations distinctes doivent être obtenues auprès du fabricant.

Règlement (CE) N° 2021/1297 [règlement C9-C14-PFCA]

Le produit répond à toutes les exigences et valeurs limites de ce règlement de l'UE.

La validité de cette déclaration se réfère à la période d'évaluation à partir du 1er janvier 2021. Pour la période antérieure, des informations distinctes doivent être obtenues auprès du fabricant.

Directives nationales

Störfallverordnung (12. BlmschV)

Le produit n'est pas classé conformément à StörfallV.

Classe risque aquatique

Présente un faible danger pour l'eau. (WGK 1)

Auto-classification conformément au Règlement AwSV (mélange).

Annexe Chemikalien-Verbotsverordnung (ChemVerbotsV)

non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Le produit décrit dans la fiche de données de sécurité doit uniquement être employé pour l'usage prévu. Lors d'exercices, observer les recommandations de la commission BMU/LAWA. Les indications reposent sur l'état actuel de nos connaissances et servent à décrire le produit quant aux mesures de sécurité à prendre. Elles ne représentent toutefois pas une garantie des propriétés du produit et n'établissent pas un rapport contractuel.

Pour un complément d'informations, veuillez consulter notre site Internet. www.sthamer.com

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.


Classement pour la solution applicative 3% de MOUSSOL-APS 3/3 F-15 #3341:

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne s'appliquent qu'au produit inchangé dans l'état de livraison. Une solution d'application préparée à partir de celle-ci en la diluant avec de l'eau comme recommandé présente généralement beaucoup moins de caractéristiques dangereuses en raison du principe de dilution et peut même être non classée. Voir aussi la fiche environnementale que nous vous fournissons.

Texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE

H302 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H315 Cause une irritation cutanée et oculaire.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H373.8	Les ingestions répétées ou prolongées risquent d'endommager les reins.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Main Office Hamburg Liebigstr. 5 22113 Hamburg GERMANY Tel.: +49 (0)40 73 61 68-0 Fax: +49 (0)40 73 61 68-60	Sales Office Hannover Hartenbrakenstr. 54 30659 Hannover GERMANY Tel.: +49 (0)511 768 358-45 Fax: +49 (0)511 768 358-46	Sales Office Jena Carl-Pulfrich-Str. 1 07745 Jena GERMANY Tel.: +49 (0)3641 63538-57 Fax: +49 (0)3641 63538-59	Office Frankenthal Siemensstr. 4 67227 Frankenthal GERMANY Tel.: +49 (0)6233 3796-605 Fax: +49 (0)6233 3796-622	info@sthamer.com www.sthamer.com	
--	---	--	---	--	---